Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_03BBB-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 01 Juillet 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 juin 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Stéphanie MINGANT, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1
Karine LE GAD à Maxime PADELLEC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_03BBB-DE

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

➢ Budget principal

Exposé :

Le montant de la décision modificative n°1 du budget principal est de 260 971€ répartie entre la section de fonctionnement pour un montant de 2 039€ et la section d'investissement pour un montant de 258 932€.

Cette décision modificative porte sur :

En fonctionnement :

- La prise en compte de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour un montant de - 42 295€.
La DGF notifiée en 2026 est en recul de - 106 630 € par rapport à 2025, soit une baisse de 28.50%, plus forte dégradation enregistrée depuis 2014.
Depuis cette date, la DGF de Quimperlé n'a fait que diminuer passant ainsi de 1 513 448 € à 266 147 € en 2026.

-la notification de subventions des différents partenaires (Département, Région, Quimperlé Communauté et CAF) pour un montant de + 44 334€

- la prise en compte de la hausse du carburant et un ajustement du compte des hébergements d'outils informatiques pour un montant de 2 039€.

En investissement :

- Le versement de la DSIL (années 2020, 2022 et 2023) à hauteur de 233 000€.
- La non-attribution de la subvention de l'ANS (extension gymnase de Kerneuzec) : - 270 000 €
- Le remboursement des avances faites aux budgets annexes pour 320 700€
- Le montant des cessions encaissé en 2026 et non inscrit au budget : 141 600€.
- L'inscription de l'avance à verser à la SPL BER dans le cadre de la construction du réseau chaleur du centre-ville.
- L'ajustement des crédits par rapport à l'avancée des travaux en dépenses et en recettes.
- L'intégration des études en travaux (écritures d'ordre, en dépenses et recettes) : 80 000€.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le montant de l'emprunt diminue de 264 700 € pour atteindre 1 400 000€.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_03BBB-DE

Section de Fonctionnement :

Libellé	DM
CARBURANTS	15 000,00
DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	-12 961,00
Total dépenses fonctionnement	**2 039,00**
DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE	-53 411,00
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	11 116,00
AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	15 200,00
REGIONS	5 000,00
DEPARTEMENTS	5 000,00
SUBVENTIONS QC FONDS LECTURE 2025	19 134,00
Total recettes de fonctionnement	**2 039,00**

Section d'Investissement :

Libellé	Montant
FRAIS D'ETUDES	42 768,00
BATIMENTS	94 160,00
AUTRES EQUIPEMENTS	29 352,00
TRAVAUX	-183 251,00
AVANCE A VERSER A SPL BER (R Chaleur)	195 903,00
INTEGRATIONS ETUDES/TRAVAUX	80 000,00
Total dépenses investissement	**258 932,00**
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	141 600,00
F.C.T.V.A.	-54 252,00
EMPRUNT	-264 700,00
SUBVENTIONS	35 579,00
REMBOURSEMENT AVANCE	320 705,00
INTEGRATIONS ETUDES/TRAVAUX	80 000,00
Total recettes investissement	**258 932,00**

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_03BBB-DE

Après prise en compte de la décision modificative n°1, le budget atteint le montant de 26 868 900€, réparti entre la section de fonctionnement pour 15 843 827€ et la section d'investissement pour 11 025 073€.

Proposition :

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)